des sénateurs socialistes du Finistère du Finistère

Conformément à l'habitude que nous avons prise depuis quatre ans, nous vous faisons parvenir la présente brochure commune retraçant notre activité parlementaire de la session écoulée.

Trois séquences ont marqué cette année politique très particulière au Sénat :

- ► Une session extraordinaire en septembre (PLFR2011 entérinant l'accord européen sur l'aide à la Grèce et le renforcement du Fonds Européen de Stabilité Financière-FESF);
- ▶ Un changement de la majorité sénatoriale à l'issue des élections de septembre 2011 ;
- ▶ Une phase nouvelle, depuis les Présidentielles de mai 2012, puisque la majorité sénatoriale est en cohérence avec la majorité de l'Assemblée nationale.

Pour autant et quelle que soit la configuration politique, la contribution du Sénat à l'élaboration de la loi et au contrôle de l'Exécutif s'est révélée déterminante.

S'agissant du rôle et de la mission du Sénat, le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT a tenu à assurer en juin dernier que la Haute assemblée était bien, à ses yeux, l'Institution majeure de notre République pour tout ce qui a trait aux collectivités locales.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que sont organisés cet automne des États Généraux de la Démocratie Territoriale.

Une phase nouvelle de décentralisation est annoncée dans les prochains mois. Désireux de contribuer à la réussite de cette importante réforme, nous serons pleinement à l'écoute de vos propositions et de vos suggestions et vous assurons de notre entière mobilisation.

François MARC

fucale_

Maryvonne BLONDIN

n. Bloop

Jean-Luc FICHET





Redonner la parole aux territoires

Ces dernières années, les élus n'ont pas toujours eu le sentiment d'une pleine reconnaissance de leur rôle et ont souvent vécu les réformes qui les concernaient comme des contraintes supplémentaires. À l'issue du renouvellement sénatorial de septembre 2011 et à l'initiative du nouveau Président Jean-Pierre BEL et du groupe des sénateurs socialistes, des États Généraux de la Démocratie Territoriale (EGDT) ont été organisés afin de redonner la parole aux territoires. Cette vaste consultation, dont l'écho illustre le sérieux avec lequel les élus concoivent leurs missions d'intérêt général, aura vocation à nourrir un projet de loi à la fin de l'année, marquant une nouvelle étape vers la décentralisation. Le Haut conseil des territoires sera l'instance permanente de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

Membre du Comité de pilotage des EGDT, Jean-Luc FICHET a contribué, au nom des sénateurs finistériens, à l'élaboration de la démarche qui s'est poursuivie en septembre 2012 dans chaque département.

Les 4 et 5 octobre prochains, 900 élus, incluant

une délégation d'élus finistériens, se réuniront au Sénat puis à La Sorbonne pour la dernière phase des États Généraux de la Démocratie Territoriale.

Destinée à servir l'Acte III de la décentralisation, cette synthèse portera sur 4 thèmes essentiels :

- Les relations entre État et Collectivités et la clarification des compétences ;
- La garantie des moyens et l'efficacité de l'action publique ;
- L'approfondissement de la démocratie locale ;
- Les moyens de prendre en compte les spécificités des territoires.

Dans le souci de considérer la diversité des situations, la diversité géographique, la diversité démographique, la diversité dans la répartition des ressources ou l'exercice des missions, le Sénat confirme son engagement et sa responsabilité à l'égard des élu(e)s et des acteurs du développement et de la dynamique locale.



Plus d'info : http://www.senat.fr/democratie-territoriale.html

La question centrale des finances publiques

La situation de nos finances publiques s'est nettement dégradée en 2011. La France ne couvre ses dépenses courantes qu'à hauteur de 69 % et l'endettement atteint des sommets.



C'est dans ce contexte extrêmement contraint que se sont enchaînés de nombreux projets de loi relatifs aux finances publiques. En commission et en séance publique, F. MARC a systématiquement pris part à l'examen de chacun des textes traitant des finances de la France :

- La deuxième loi de finances rectificative pour 2011 (sept. 2011).
- ▶ La troisième loi de finances rectificative pour 2011 (oct. 2011).
- La loi de finances pour 2012, qui a donné lieu au vote de plus de 250 amendements. La majorité sénatoriale a voté un projet de loi de finances remanié, démontrant qu'une autre politique était possible. S'agissant des recettes, 108 amendements ont été adoptés, améliorant le solde budgétaire de plus de 11 MDS €.
- ▶ La quatrième loi de finances rectificative pour 2011 (décembre 2011).
- ▶ La première loi de finances rectificative pour 2012 (mars 2012).
- Le règlement des comptes pour 2011, qui apure les comptes publics hérités (rapports de F. MARC n° 655 et N°658).
- ▶ Le débat d'orientation budgétaire pour les années 2013-2017 (rapport de F. MARC N° 659).
- ▶ La loi de finances rectificative pour 2012 (juillet 2012), marquant le premier acte du redressement dans la justice des comptes publics (rapports de F. MARC N°687 et N°689).

Intégralité des interventions disponibles dans les comptes-rendus des débats : http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x.html

CHOIX FISCAUX DU GOUVERNEMENT

Question au Gouvernement sur la « TVA sociale », les risques pour la croissance et l'emploi et l'impact négatif sur les personnes à revenu modeste.

(QAG N°0756G du 12.01.12 – séance des questions du jeudi - http://www.senat.fr/seances/s201201/s20120112/st20120112000.html).

CRÉDIBILITÉ DES AGENCES DE NOTATION

F. MARC est membre de la Mission commune d'information sur les agences de notation (http://www.senat.fr/commission/missions/agences_notation/): Auditions de plusieurs responsables (Standard & Poor's, Autorité des marchés financiers), participation à des tables-rondes (dette souveraine, conseil en notation, développement du système bancaire parallèle).

CONTRÔLE DES COMPTES DU SÉNAT

Président de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, F. MARC a conduit l'ensemble des auditions sur les principaux éléments de la gestion financière et comptable du Sénat : mise en place d'une comptabilité analytique et d'indicateurs d'activité, mise en œuvre de la réforme de son administration, état des dépenses d'investissement et de maintenance. L'exécution du budget du Sénat pour 2012 se caractérise par une **réduction de 3** % de la dotation initialement demandée à l'État. Il a par ailleurs été envisagé d'approfondir les relations entre le Sénat et la Cour des comptes.

Nouvelle fonction

Depuis le 20 juin 2012, F. MARC est Rapporteur général de la commission des finances. Au Sénat, la fonction recouvre non seulement les questions budgétaires et fiscales mais aussi les questions liées à la régulation financière (sécurité financière, régulation bancaire et boursière, transposition de directives européennes, etc.). Le Rapporteur général est l'interlocuteur naturel du gouvernement en ce qui concerne l'examen des textes financiers et budgétaires. Il a vocation à éclairer le Sénat sur les tenants et aboutissants des projets de loi et coordonne le travail de propositions d'amendements des textes soumis au vote.

LE PROJET EUROPÉEN DOIT ÊTRE RELANCÉ

- F. MARC est membre de la Commission des Affaires européennes (information et contrôle sur les activités européennes) :
- ▶ Participation aux auditions, tables-rondes, propositions de résolutions européennes (rôle de la BCE, directive MIF II, régulation financière...).
- Intervention dans le débat consacré aux résultats du Conseil européen des 28-29 juin 2012.

(Voir la vidéo - séance du 5 juillet 2012 : http://videos.senat.fr/video/videos/2012/video13751.html)

Relations internationales

Le Sénat prend sa part aux échanges internationaux de la France au travers des groupes interparlementaires mais aussi par des rencontres avec les Autorités politique de nombreux pays.

http://www.senat.fr/international/index.html



Rencontre au Sénat avec Madame Aung San Suu Kyi (Prix Nobel de la paix et figure emblématique de l'opposition birmane à la dictature militaire) - 28 juin 2012.

う

Mobilisation en faveur des collectivités

En tant que rapporteur spécial de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales », F. MARC a été amené à porter une attention particulière aux collectivités. En tant que Rapporteur général de la Commission des Finances, il s'est ensuite attaché à répondre aux difficultés concrètes de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale. En juillet, le Sénat a ainsi enrichi le collectif budgétaire d'un volet « finances locales ». Plusieurs amendements de F. MARC ont été adoptés, permettant de résoudre certains problèmes se posant aux collectivités, comme par exemple aux intercommunalités qui doivent concomitamment gérer les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle et l'achèvement de la carte intercommunale.



Inauguration du Tram de BREST, visite du dépôt - 23 juin 2012

DÉFENSE DES BUDGETS LOCAUX

Le Sénat a manifesté sa volonté de défendre les collectivités locales à l'occasion de l'examen de la partie Recettes du budget 2012, en novembre 2011. Le Sénat avait par exemple voté plusieurs amendements pour redonner aux territoires des marges de manœuvre: rétablissement du montant initial de la DGF (amendement de F. MARC), majoration de 250 M€ des dotations de péréquation et de 100 M€ des dotations d'investissement communales, aide exceptionnelle de 100 M€ aux départements. Si le gouvernement n'avait finalement pas suivi le Sénat sur ces propositions, le débat avait clairement permis de mettre l'accent sur les besoins des collectivités.

(http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2012.html)

MISE EN ROUTE DE LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE INTERCOMMUNALITÉS - COMMUNES

Le PLF 2012 comporte la mise en œuvre du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). L'examen du dispositif a donné lieu à de longues discussions. Face aux inégalités territoriales croissantes, le Sénat avait à cœur de renforcer les mécanismes de péréquation, tant verticale qu'horizontale.

Voté au Sénat (amendement de F. MARC), un mécanisme novateur a été présenté pour organiser de façon équitable et équilibrée la contribution des collectivités à la péréquation et sortir du débat de la stratification. Fondé sur une méthode progressive, il permet d'éviter les effets de seuil et de sortir du débat stérile qui a divisé les Associations d'élus durant des mois.

▶ Le Sénat a en outre exigé du gouvernement qu'un bilan d'étape approfondi soit réalisé avant d'aborder la Loi de Finances pour 2013, afin de réaliser tous les changements nécessaires d'un dispositif encore très imparfait.



Avec JY LE DRIAN et la délégation régionale - Ministère de l'Aménagement du territoire, lors de la promotion du dossier breton du Très Haut-débit et de la recherche de financements -15 mars 2012

LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS

▶ En 2011, les difficultés du groupe financier Dexia ont fait l'objet d'une 3e LFR (participation à de nombreuses auditions et réunions en Commission des finances). Le manque de solution pérenne (**Agence de financement**, banque publique, traitement des prêts toxiques) a tendu les relations entre État et Collectivités.

Révision des valeurs locatives : unanimité du Sénat

L'obsolescence des valeurs locatives est source d'injustices fiscales (entre territoires, entre contribuables locaux) et de nombreux contentieux. L'urgence d'une actualisation a enfin été prise à sa juste

- ► Feuille de route votée en LF2012, sur la base du Rapport d'information n°593 de F. MARC.
- ▶ Adoption en LFR2012 des amendements de F. MARC, tendant à rendre opérationnel le processus interrompu de révision des valeurs locatives professionnelles.

Les nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels devraient entrer en viqueur le 1^{er} janvier 2015.

Le champ est maintenant libre pour préparer des amendements au PLF2013 devant donner le coup d'envoi de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

▶ Dotations financières

Contestation de la volonté du gouvernement d'introduire une modulation au mérite des dotations financières aux collectivités dans le cadre de la Conférence des déficits publics.

(QAG n° 0778G - 10/02/12 - http://www.senat.fr/ questions/base/2012/qSEQ12020778G.html)

► Malaise des territoires

La principale difficulté rencontrée par les élus est la question des ressources des collectivités territoriales et des financements susceptibles d'être mobilisés pour l'investissement.

(Question Crible du 18/10/11 - http://www.senat.fr/ seances/s201110/s20111018/s20111018_mono.html#cribkm)

▶ Désigné par le Sénat comme membre titulaire de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), F. MARC a participé aux auditions de hauts responsables sur la situation des banques françaises et le financement de l'économie.

Culture et communication

Nommée secrétaire de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, Maryvonne BLONDIN s'est investie sur de nombreux sujets de cette session parlementaire : décentralisation, formation des enseignants, médecine scolaire, culture et spectacle vivant. Réélue à la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, elle est intervenue sur la culture pour tous, l'égalité des chances et les jeunes.

Rapporteure du budget sur la création et le spectacle vivant, et vice-présidente du groupe d'études sur les arts de la scène et de la rue et des festivals en région, elle a toujours œuvré pour une meilleure prise en compte de la situation budgétaire fragilisée de ces activités créatrices de lien social. Elle reste vigoureusement attachée à la recherche d'un meilleur équilibre entre création et diffusion artistiques. Elle a également plaidé pour une redynamisation des partenariats entre l'État et les collectivités territoriales.

Elle a dénoncé la hausse de la TVA sur le spectacle vivant, l'insécurité juridique des intermittents du spectacle, ou encore la faible place des femmes dans les institutions culturelles.

LANGUES RÉGIONALES

Cosignataire d'une nouvelle proposition de loi constitutionnelle tendant à la reconnaissance des langues régionales. « La mise en valeur du patrimoine linguistique breton est une nécessité, voire une urgence. De même que l'État subventionne la préservation des monuments ou des églises, il serait pertinent qu'il assurât la même aide pour ce patrimoine immatériel que constitue la langue » (courrier à la Ministre de la Culture et de la communication du 5 juillet 2012).

Elle a souligné l'engagement de la région Bretagne et du Conseil général du Finistère dans la promotion du breton: « Il est plus que temps de débattre sur l'avenir de nos langues régionales car elles sont en danger de mort! [...]. Je crois les collectivités territoriales effectivement très soucieuses de lutter contre la disparition de ce patrimoine immatériel qu'est la langue ». « Il est vital que ces langues régionales aient un statut juridique et obtiennent une reconnaissance de l'État leur garantissant dignité et protection, comme les autres formes de patrimoine » (séance du 30 juin 2011). Cela va évidemment dans le sens de son mandat de déléguée à la langue bretonne au Conseil général.



Journée de mobilisation pour la défense des langues et cultures régionales (31 mars 2012)

LE MÉCÉNAT CULTUREL

Soutien constant du mécénat culturel d'entreprise. « Il convient véritablement d'encourager le mécénat et non de le menacer. Il est indispensable à la création et au spectacle vivant, particulièrement dans le contexte actuel de fragilisation du financement de ces secteurs culturels »

(courrier à Aurélie Filippetti du 29 juin 2012).

LE PAQUET « ALMUNIA » ET SON INCIDENCE DANS LE DOMAINE CULTUREL

Participation à un rapport du 4 avril 2012. Question orale portant sur le paquet « Almunia », qui réglemente les conditions dans lesquelles l'État et les collectivités territoriales aident et subventionnent les acteurs artistiques ou culturels (question orale du 8 décembre 2011).

Vente illicite de billets aux manifestations sportives, commerciales et culturelles et aux spectacles vivants

La revente spéculative des billets (notamment sur internet) ayant largement augmenté, adoption d'une proposition de loi sanctionnant cette pratique. « Il convient en effet de lutter contre les abus constatés sur le second marché de billetterie et les risques d'escroquerie. Il faut penser au discrédit qui affecte les organisateurs ou les artistes. Nous devons favoriser l'accès à la culture pour tous ».

(séance du 14 février 2012)

Éducation et Jeunesse

Préoccupée par le bien-être des élèves, elle a dénoncé, lors de l'examen du budget 2012, la dégradation des conditions de scolarisation et de santé des élèves qui « sont un élément fondamental de la réussite scolaire et de l'égalité des chances » (séance du 1^{er} décembre 2011).

CARTE SCOLAIRE 2012

Dénonciation du projet de carte scolaire 2012 et des suppressions de postes dans les écoles du Finistère. Les élèves les plus en difficulté doivent bénéficier d'un réel accompagnement personnalisé. La lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous les élèves doit être une priorité.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE MÉTIER D'ENSEIGNANT : AU CŒUR D'UNE AMBITION ÉMANCIPATRICE

Secrétaire de cette mission dont les conclusions ont été rendues mi-juin (rapport d'information du 19 juin 2012). En partant du constat d'une dégradation des conditions de travail et d'une exacerbation des tensions au sein des établissements, les sénateurs socialistes ont proposé

des pistes de réforme susceptibles de restaurer la confiance dans l'école, grâce à une remise à plat de la formation et du recrutement.

INFIRMIERS SCOLAIRES EN CATÉGORIE A

Soutien constant du mouvement des infirmiers de l'éducation nationale qui demandaient le passage en catégorie A. Il est ainsi mis fin à une situation discriminatoire par rapport à leurs collègues de la fonction hospitalière (séance du 1^{es} décembre 2011).



LES CLASSES BILINGUES FRANÇAIS-BRETON

Soutien à la création ou au maintien de postes dans les filières bilingues des écoles publiques du Finistère. La vitalité de l'enseignement de la langue bretonne est certaine et l'engouement du public constant.

Libertés publiques

DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES

- ▶ Cosignataire d'une proposition de loi relative à l'égalité salariale et d'une proposition de résolution concernant les violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.
- Question écrite au gouvernement sur l'emploi des femmes à bord des sous-marins français.

DROIT À L'IMAGE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

Interpellation du gouvernement afin d'éviter que les décisions pour la diffusion d'images des personnes détenues volontaires soient interdites par l'administration pénitentiaire. Il existe un droit des détenus de consentir à la diffusion télévisuelle de leur image. « Le droit à la dignité et le droit d'expression sont des droits fondamentaux et inaliénables - garantis notamment par l'article 10 de la Convention européenne de

sauvegarde des droits de l'homme - qui ne sont pas retirés aux personnes détenues » (question écrite du 19 juillet 2012).

IDENTITÉ DE GENRE

Engagée aux côtés de Michèle Delaunay et des associations pour une simplification de la procédure de changement de sexe à l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres. « Le droit de vivre socialement son identité de genre est une liberté émancipatrice fondamentale de l'être humain ». À l'occasion de l'examen du projet de loi sur le harcèlement sexuel, adoption d'un amendement ajoutant le critère de « l'identité sexuelle » à l'article du code pénal qui réprime les discriminations.

Social

Dénonciation de l'abandon de la réforme de la dépendance et des attaques répétées à l'encontre de notre système de santé.

- ▶ Augmentation de la taxe spéciale sur les mutuelles: « une taxe injuste socialement qui pénalisera les plus démunis et les privera l'accès aux soins ». Soutien et accompagnement des différentes prises de positions des organismes concernés.
- ▶ Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) : interrogation du gouvernement pour faire part de ses inquiétudes quant à la baisse des crédits de 1 % alors envisagée et de sa vigilance sur ces questions.
- ▶ Encadrement des loyers : intervention suite à la parution des chiffres alarmants de la Fondation Abbé Pierre pour 2011 sur l'accès au logement pour les plus précaires.



Santé

- ▶ Contraception : interpellation à plusieurs reprises du gouvernement sur la question de l'accès des femmes, et des jeunes en particulier, à la contraception. Elle s'est ainsi inquiétée de la baisse de crédit des établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF) dans le projet de loi de finances 2012 et des graves conséquences sur la population, notamment en matière de prévention.
- ▶ Personnel médical : soutien des revendications des infirmier(e)s de bloc opératoire concernant leur intégration au niveau master 2. Les mobilisations diverses ont permis une évolution positive de ce dossier et une vraie reconnaissance de ce métier spécifique. Question orale sur la « nécessaire régulation de la formation des ostéopathes et sur la rédaction d'un référentiel de formation opposable ».



CONSEIL DE L'EUROPE

- ▶ Violence sexuelle à l'égard des enfants : parlementaire nationale de référence au Sénat pour la campagne « UN sur CINQ » du Conseil de l'Europe (photo ci-dessus) ;
- ▶ Représentante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales ;
- Condamnation de l'avortement sélectif en raison du genre ;
- La situation des jeunes en Europe : une génération sacrifiée ?
- ▶ Observatrice internationale lors des élections constituantes en Tunisie, du 21 au 24 octobre 2011 (photo ci-contre).
- ► Signataire de 11 propositions de lois
- ► Auteur de 41 questions écrites et orales

Une vision anticipative de l'Aménagement du Territoire

Rechercher l'attractivité du territoire pour répondre à une meilleure qualité de vie, un meilleur accès à la santé, à l'éducation et au logement me tient particulièrement à cœur. Ma nomination, le 14 octobre 2011 comme vice-président du groupe socialiste au Sénat a largement contribué à renforcer ma détermination, afin d'alerter le gouvernement à travers six grands thèmes nationaux qui nécessitent néanmoins des réponses pertinentes adaptées au niveau local.



DÉMOCRATIE LOCALE ET DÉCENTRALISATION

Nommé le 29 novembre 2011 par les sénateurs socialistes, membre du comité de pilotage des États généraux de la démocratie territoriale, Jean-Luc FICHET a contribué au lancement d'une nouvelle phase de la démocratie locale, en recueillant les attentes et les propositions des élus locaux au regard de la réforme des collectivités territoriales. Dans le cadre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, le sénateur participe également à un travail d'évaluation de la politique nationale d'aménagement du territoire qui aboutira à la rédaction d'un rapport finalisé en 2012. De nombreuses auditions d'experts, dont les membres de la DATAR en mars 2012, ont alimenté son étude sur des outils de la politique d'aménagement du territoire.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'intervention de Jean-Luc FICHET auprès de Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a été l'occasion de pointer l'inefficacité du ramassage des algues vertes sur nos côtes sans véritables mesures préventives et la nécessité de leurs inscriptions dans le futur plan de lutte contre les algues vertes en 2013.

Sur mon site internet: www.jeanlucfichet.fr

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DANS LE FINISTÈRE

Fort de son expérience, Jean-Luc FICHET, référent pour le numérique du Pays de Morlaix, membre de la conférence régionale numérique et du Comité Politique Bretagne Très Haut Débit, estime qu'il est urgent d'investir et de soutenir la couverture du territoire en très haut débit afin de favoriser une meilleure accessibilité des citoyens aux nouvelles technologies. Par conséquent, il a travaillé sur une proposition de loi qui fut adoptée le 15 février 2012 et qui vise à assurer un véritable haut débit pour tous en plaçant les collectivités territoriales au centre du dispositif. Jean-Luc FICHET est par ailleurs intervenu le 24 juillet 2012 directement auprès de Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, l'interpellant sur l'obligation légale pesant sur les opérateurs d'informer les collectivités sur la réalité du réseau susceptible d'accueillir la fibre optique.

Logement et aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue un thème de travail essentiel pour Jean-Luc FICHET. Il a souhaité l'aborder par une nécessaire transversalité. Membre de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire depuis sa réunion constitutive du 22 février 2012, le sénateur pense qu'il convient de revitaliser et dynamiser nos communes rurales. Par conséquent, il a su attirer l'attention le 10 juillet 2012 de Cécile DUFLOT, Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, sur la question de la rénovation des maisons abandonnées. Voir la réponse de Madame la Ministre sur son blog: http://www.jeanlucfichet.fr/

UN SOUTIEN CONSTANT AU MONDE DE L'ÉDUCATION

Soucieux de la transmission d'un enseignement de qualité et conscient du combat pour le maintien des écoles en zone rurale, Jean-Luc FICHET a interpellé le gouvernement, le Recteur, l'Inspectrice et la Directrice Académique des Services de l'éducation nationale sur l'insuffisance des postes, pourtant nécessaires au bon fonctionnement de l'école. Attaché à l'apprentissage du breton dans les écoles de la République, le sénateur a par ailleurs apporté son aide à la filière bilingue du département en faisant la demande d'ouverture de classes bilingues breton-français.

L'EFFICIENCE DE LA PERMANENCE DES SOINS

L'accès aux soins pour tous demeure l'objectif phare du mandat du sénateur et sa nomination le 29 mai 2012 en tant que Président du groupe de travail sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire lui a permis d'être au cœur de cette problématique. Diverses auditions ont déjà été menées et devraient aboutir à la rédaction d'un rapport sénatorial finalisé en 2012. En parallèle, un dialogue constant et fructueux reste engagé avec les professionnels de santé locaux et l'Agence Régionale de Santé dont il est membre du Conseil de surveillance, comme représentant des maires du Finistère.



Intervention du Sénateur - 27 janvier 2012 Lycée Notre Dame du Mur à Porsmeur



SUR LE TERRAIN

Et sa permanence de Lanmeur, de nombreuses rencontres constituent une occasion d'échanger afin de mieux appréhender les différentes thématiques auxquelles sont confrontés les administrés et lui permettent de mieux relayer l'information sénatoriale au niveau local.

Des engagements

- Soutenir le service postal sur le Pays de Morlaix.
- Soutenir les salariés subissant des plans sociaux, tels ceux de l'entreprise Jabil de Brest par une question le 7 février 2012 sur la suppression de l'allocation équivalent retraite (AER).
- Soutenir les agriculteurs et de la filière agroalimentaire.
- Soutenir les salariés du groupe Doux par une motion de soutien en août 2012.
- ▶ Défendre le maintien des écoles en zone rurale par la mobilisation le 28 janvier 2012 pour une

- demande de création de poste à Plouégat-Moysan.
- Soutenir les écoles en difficulté : Jean Jaurès à Morlaix et Le Gouelou à Saint-Martin-des-Champs.
- Soutenir l'association Div Yez Pleiber pour l'ouverture d'une classe bilingue breton-français à l'école de Pluguffan et de Querrien.
- ▶ Soutenir les demandeurs d'asile par une question le 21 mai 2012 sur leurs conditions d'accueil en Bretagne.

Des interventions

à destination des jeunes comme la visite de plusieurs collèges du Finistère, le 6 septembre 2012 avec Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère.

Un suivi des projets locaux et l'octroi des subventions fondamentales pour des associations.

Exemple : l'inauguration de la galerie d'art contemporain au collège des Quatre Vents (23 janvier 2012).



Visite de l'exploitation agricole - 20 janvier 2012 Plounéour-Ménez

Une continuité dans les dossiers

- ▶ Filière équine : passionné d'équitation et membre du groupe d'études de l'élevage et de la section « Cheval », le sénateur Fichet a interrogé le gouvernement sur le taux réduit de TVA à la filière (novembre 2011) et sur les mesures à prendre pour prévenir les épidémies de rhinopneumonie nerveuse (myéloencéphalopathie EHV-I) dans la filière équine (12 juillet 2012),
- ▶ Herboristerie : sa proposition de loi visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste devrait être inscrite à l'ordre du
- jour du Sénat prochainement et il a participé à l'Assemblée Générale pour le renouveau de l'herboristerie à Paris (26 janvier 2012) et à des conférences organisées par Cap Santé en Bretagne (février 2012).
- ▶ Agriculture: la gestion du foncier pour le maintien des terres agricoles, l'aide à l'installation des jeunes, la diversification de l'agriculture et le suivi des exploitations sont des sujets prioritaires soulevés par Jean-Luc Fichet au sein du groupe d'études " Élevage".

QUELQUES-UNES DES PROPOSITIONS DE LOI ET DE RÉSOLUTION DONT JE SUIS COSIGNATAIRE

- ▶ Modification de l'article 689-11 du Code de procédure pénale relatif à la compétence territoriale du juge français concernant les infractions visées par le statut de la Cour Pénale Internationale.
- ▶ Accord de la nationalité française aux pupilles de la nation.
- ▶ Concernant les violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.
- ▶ Relative à l'assistance médicalisée pour mourir.
- ▶ Relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.
- ▶ Visant à abroger la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des questions et des interventions sur mon site parlementaire à l'adresse suivante : http://www.jeanlucfichet.fr

et sur l'espace personnel sur le site du sénat : http://www.senat.fr/senateur/fichet_jean_luc08045x.html

Contacts

François MARC

Permanence

Julie BINOIS Caroline BRÉMOND

2, rue de la Mairie 29800 La Roche-Maurice Tél.: 02 98 20 48 70 Fax: 02 98 20 48 74

Francois.MARC1@wanadoo.fr http://francois-marc.blogspirit.com

▶ Sénat

Tiphaine VANÇON

15, rue de Vaugirard 75 291 Paris CEDEX 06 Tel: 01 42 34 43 75

Fax: 01 42 34 43 74 f.marc@senat.fr

Maryvonne BLONDIN

▶ Permanence

Jocelyne LAVERSIN / Nicolas JAMBON Laurence VIGNON (1/2 temps)

21, rue le Déan 29 000 Quimper Tél.: 02 98 52 24 72 Fax: 02 98 52 27 94

maryvonne.blondin29@orange.fr www.maryvonne-blondin.fr

Sénat

Tiphaine VANÇON

15, rue de Vaugirard 75 291 Paris CEDEX 06 Tel: 01 42 34 43 75 Fax: 01 42 34 43 74 m.blondin@senat.fr

Jean-Luc FICHET

Permanence

Patricia MORIN Hélène SABLON

10, place Tanguy Prigent 29620 Lanmeur Tél.: 02 98 78 81 59 Fax: 02 98 67 57 48 jlfichet.senat@orange.fr www.jeanlucfichet.fr

Sénat

Julie LAMANDÉ 15, rue de Vaugirard 75 291 Paris CEDEX 06 Tel: 01 42 34 28 22 Fax: 01 42 34 41 36 jl.fichet@senat.fr

Avancées législatives provenant du Sénat

SOUTIEN À L'INTERCOMMUNALITÉ

Le processus de rationalisation de l'intercommunalité a suscité l'inquiétude de nombreux élus locaux. À l'initiative du Sénat, une proposition de loi intitulée *Diverses dispositions relatives à l'intercommunalité* (PPL JP Sueur N°793) a été votée en novembre 2011 pour faciliter l'achèvement de la carte intercommunale. Le dispositif finalement adopté en février 2012 par le gouvernement s'est très largement inspiré des dispositions contenues dans cette PPL, prenant appui sur les avancées proposées par le Sénat.

ABROGATION DE LA MAJORATION DES DROITS À CONSTRUIRE

Le Sénat a voté (PPL N°595), le 10 juillet 2012, en première lecture, l'abrogation immédiate de la loi sur la majoration des droits à construire. Il a en effet été considéré que la majoration automatique de 30 % dans toutes les communes munies d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme (mesure initialement prévue par le précédent gouvernement) était source de procédures lourdes et onéreuses et qu'elle était **pénalisante pour nos territoires**.

Agriculture et Pêche : les propositions du Sénat

SOUTIEN À LA FILIÈRE LAIT

La création des organisations de producteurs (OP) était l'une des conditions de réussite de la réforme de l'organisation du secteur laitier, formellement adoptée en mars 2012. La contractualisation est d'autant plus efficace que le rapport de force entre éleveurs et fabricants est équilibré. Il est crucial de redonner confiance aux éleveurs. Le rôle structurant de l'interprofession laitière doit lui aussi être conforté. Le Sénat a adopté une proposition de résolution européenne (N°140) sur le rôle des organisations de producteurs dans la négociation du prix du lait (http://www.senat.fr/leg/tas11-140.html).

À l'heure où la réforme de la Politique Agricole est en cours de négociation, le Sénat a souhaité démontrer son intérêt pour la réussite de la réforme du secteur laitier et la nécessité d'adapter en ce sens la législation européenne.



POSITION SUR LA RÉFORME DE LA PÊCHE

Le débat du 12 juillet 2012 sur la politique commune de la pêche a confirmé que la priorité est de réguler la ressource, tout en préservant l'emploi, les différents types de pêche et le développement durable. Afin d'enrichir le débat européen et de renforcer les propositions françaises au cours des prochaines négociations, le Sénat a adopté une proposition de résolution européenne relative à la réforme de la politique commune de la pêche (http://www.senat.fr/leg/ppr11-580.html).





PLUS D'INFO SUR LE GROUPE SOCIALISTE DU SÉNAT

Suivez l'actualité du groupe socialiste sur : www.senateurs-socialistes.fr et sur : www.facebook.com/Lessenateurssocialistes Abonnez-vous à @senateursps sur Twitter

